

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 252 - 002
French Language 2: Module 2
Automne 2019
Détails à venir

Coordonnées

Professeur: Kanstantsin Tsedryk

Bureau: ML331

Téléphone: 519-888-4567 poste 38408

Heures de consultation: Détails à venir, ou sur rendez-vous

Courriel: ksedryk@uwaterloo.ca

Prérequis

FR 192A ou 192B

Description et objectifs:

L'objectif principal du cours est de continuer le perfectionnement de votre expression écrite française par la grammaire et la composition. Vous apprendrez à utiliser correctement et à perfectionner divers éléments grammaticaux et structuraux pour ensuite en faire une application exacte dans une variété de textes écrits. L'accent sera aussi mis sur les activités interactives en classe, avec travail individuel et en groupes.

Manuel

- Ollivier, Beaudoin. *Grammaire française*. 6^e édition, Groupe Modulo Inc.

Exercices de grammaire supplémentaires (facultatifs)

- Chalifoux. Cahier d'exercices pour accompagner Grammaire française. 6^e édition, Groupe Modulo Inc.

Références

- Antidote (français) - logiciel disponible au laboratoire de langue (ML110) et dans la salle Pierre-Dubé (ML355)
- Le Petit Robert ou Le petit Larousse
- Dictionnaire bilingue : Oxford-Hachette (français-anglais) Collins-Robert (français-anglais)

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Tests de grammaire		30
Test 1	Semaine 4	
Test 2	Semaine 8	
Test 3	Semaine 11	
Portrait ou description d'un lieu	Semaine 6	15
Récit au passé	Semaine 10	15
Participation	Durée du cours	10
Examen final	Date à déterminer	30
Total		100

Tests de grammaire

3 tests sur les points grammaticaux étudiés en classe; seules les deux meilleures notes seront retenues.

Portrait ou description d'un lieu

Pour ce premier travail écrit dans ce cours vous avez le choix entre *le portrait d'une personne* ou *la description d'un lieu*. Ce travail comprend une composition de 2 pages (min. 550 - max. 600 mots) sur le sujet qui vous plaît le plus. Des consignes plus précises seront données en classe et sur Learn.

Récit au passé

Votre deuxième travail écrit dans ce cours est un *récit personnel ou imaginaire au passé*. Rédigez une composition de 2 pages (min.550 - max.600 mots) sur un sujet de votre choix. Des consignes plus précises seront données en classe et sur Learn.

Participation

Il ne suffit pas de venir en classe pour avoir les 10% : en plus d'être présent, il faut participer très régulièrement aux discussions en classe.

Examen final

La période d'examen aura lieu en avril 2016. L'horaire sera affiché en ligne vers la sixième semaine de cours. Aucune modification de date d'examen ne sera permise pour des raisons de voyage.

Notes importantes

- Il n'y aura pas de tests de rattrapage sans raison valable.
- Pénalité par jour de retard représente **5%** de la note obtenue.
(les devoirs ne seront pas acceptés après **une semaine de retard**).
- Chaque devoir écrit doit être **original** et fait **individuellement**.

Plan du cours

Selon les problèmes rencontrés par les étudiants en classe, il se peut que nous passions plus de temps sur une leçon.

Semaine	Date	Thème	Évaluations
0-1	le 4 septembre	Introduction L'adjectif (GF Ch 4)	
2	le 16 septembre	L'adjectif (suite) Le portrait (notes en ligne)	
3	le 23 septembre	Le portrait (suite) L'adverbe (GF Ch 9)	
4	le 30 septembre	Le comparatif et le superlatif (GF Ch 10) La description d'un lieu (notes en ligne)	Test 1
5	le 7 octobre	Les verbes pronominaux (GF Ch 25)	
	le 14 octobre	La semaine de lecture	
6	le 21 octobre	Les verbes pronominaux (suite)	Portrait ou description d'un lieu
7	le 28 octobre	Les temps du passé (GF Ch 16,17,18)	
8	le 4 novembre	Les temps du passé (suite) Le récit au passé (notes en ligne)	Test 2
9	le 11 novembre	Le récit au passé (suite) Les temps du passé (suite)	
10	le 18 novembre	Les pronoms relatifs (GF Ch 8) Le récit au passé (suite)	Récit au passé
11	le 25 novembre	Les pronoms relatifs (suite)	Test 3
12	le 2 décembre	Révision	

Dates importantes

Premier jour de cours	4 septembre
Dernier jour pour ajouter un cours	17 septembre
Dernier jour pour abandonner un cours avec remboursement de frais de scolarité à 100%	24 septembre
Période abandonner un cours avec WD commence	25 septembre
Semaine de lecture – automne	14-18 octobre
Dernier jour pour abandonner un cours avec remboursement de frais de scolarité à 50%	22 octobre
Fin de la période abandonner avec WD	19 novembre
Période d'abandonner un cours avec WF commence	20 novembre
Dernier jour de cours	3 décembre
Jours d'étudier avant les examens finaux	4 et 5 décembre
Premier jour d'examens finaux en campus	6 décembre
Dernier jour d'examens finaux en campus	21 décembre

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

Academic Integrity: In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility.

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Discipline: A student is expected to know what constitutes academic integrity, to avoid committing academic offences, and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the Undergraduate Associate Dean. When misconduct has been found to have occurred, disciplinary penalties will be imposed under Policy 71 – Student Discipline. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71 - Student Discipline](#).

Grievance: A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70 - Student Petitions and Grievances](#), Section 4.

Appeals: A student may appeal the finding and/or penalty in a decision made under Policy 70 - Student Petitions and Grievances (other than regarding a petition) or Policy 71 - Student Discipline if a ground for an appeal can be established. Read [Policy 72 - Student Appeals](#).

Other sources of information for students:

[Academic Integrity website \(Arts\)](#)

[Academic Integrity Office \(UWaterloo\)](#)

Accommodation for Students with Disabilities

Note for Students with Disabilities: The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.